



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2018

Tenue au siège social de l'Association : 25 rue de Maguelone à Montpellier.

Ordre du jour :

- a) approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 02/02/2017
- b) rapport moral et rapport d'activités - discussion - vote
- c) rapport financier - vote
- d) augmentation de la cotisation : discussion - vote
- e) projet d'activité
- f) budget prévisionnel
- g) questions diverses.

Émargement des adhérents à 19h45, distribution des cartons de vote.

Adhérents 2017 : 101 membres et 2 membres de droit.

Présents : 18 - Représentés : 36 - Total : 54.

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h30, par le Président Michel Dautry.

Désignation d'un modérateur : Daniel Wiblé. Vidéo projection : Vincent Faucherre

a / Approbation du compte rendu de l'A.G du 2 février 2017

Vote : approuvé à l'unanimité.

b / Rapport moral et d'activité (à la demande du Président, ce rapport est lu par Ch. Seiler)

Bienvenue à tous pour cette Assemblée Générale concernant l'année 2017.

Dans l'histoire de l'AOTM il y a deux grands chapitres.

Dans le premier chapitre, ce qui domine c'est la question du choix du facteur.

Ce 1^{er} chapitre va se terminer très prochainement avec la nomination du facteur d'orgue à la fin du mois d'avril.

C'est un choix très complexe pour lequel nous avons fait appel à 4 personnes indépendantes de l'AOTM : il s'agit du Comité technique et artistique (CTA), qui comprend : Philippe Lefebvre, organiste à Notre Dame de Paris, Luc Antonini professeur d'orgue au Conservatoire de Montpellier, Jean-Claude Raynaud, ex-organiste titulaire du temple de Passy à Paris et professeur au Conservatoire national de Paris et Martin Bacot, architecte et organiste.

Le Comité qui procède au choix du facteur est composé de ces 4 personnes et de quatre membres du Bureau de l'AOTM : Hélène Mattras, Daniel Robequain, Paul Schwach et moi. Pour le choix du facteur, c'est bien sûr le CA qui décide en dernière analyse après avoir pris connaissance des éléments fournis par les 4 membres du Bureau.

Le 15 novembre dernier, ce comité a reçu 4 facteurs au cours de la journée, 2 le matin, 2 l'après-midi. Chacun disposait d'une heure pour exposer son projet. Ce comité après discussion a fait le choix de conserver 2 facteurs seulement sur les 4 qui se présentaient, soit Bertrand Cattiaux et Pascal Quoirin qui rendront leur projet le 18 mars. Ces deux projets seront étudiés entre le 18 mars et le 12 avril par ce comité et le 26 avril le CA prendra sa décision au regard des informations données par les 4 membres du Bureau.

Ce 1^{er} chapitre couvre une période de 11 ans et 2 jours, puisque la première réunion pour débattre des statuts a eu lieu le 25 avril 2007. Nous étions 14 personnes ici-même et seuls D.Robequain et moi-même sommes les rescapés de cette période de démarrage. J'ai succédé à Dominique Arnal en 2011. Je passe rapidement sur les difficultés rencontrées au cours de ces années pour dire qu'aujourd'hui l'AOTM présente un projet précis, connu de la plupart des paroissiens, accepté par tous, EPUMA, DRAC, et qui commence à faire parler de lui, et plus loin qu'à Montpellier.

Le choix de faire appel il y a deux ans, à un architecte pour la construction du buffet est certainement la décision capitale de ces dernières années. Cet architecte, Martin Bacot, dont je connaissais la réputation, a dessiné un projet qui emporte l'adhésion de tous, et ce sont la qualité de ce projet, l'esthétique du buffet et son originalité qui vont nous aider à rassembler les fonds nécessaires pour cette création.

Un mot sur l'AOTM : notre association compte actuellement 113 adhérents, ce qui est très encourageant.

Les équipes du Bureau et du Conseil d'Administration travaillent en bonne intelligence et je les remercie très chaleureusement pour leur participation active, chacun avec sa personnalité et ses compétences, et tous déterminés à faire aboutir ce projet.

Nous avons eu 5 réunions du Bureau et 2 réunions du CA. Sans compter des quantités de rencontres informelles.

Merci à Sacha Perzoff et Hélène Mattras qui ont pris en charge la création et la vie du site internet que je vous invite à aller visiter aussi souvent que possible.

Il me paraît très important aussi de souligner le climat de bonne entente que nous avons avec le Conseil presbytéral, représenté au CA par deux membres de droit : J.Woody et Ch. Seiler.

Je dois aussi vous annoncer la décision de Gérard Bauduin de se retirer du Conseil d'Administration. Je regrette sa décision et le lui ai dit, mais je la respecte en le remerciant pour sa participation depuis de longues années.

Un mot également à propos du Comité de soutien :

Depuis sa création 3 de ses membres sont décédés, dont Alain Grill cette année, et je remercie Francine Grill son épouse qui a bien voulu prendre sa place au sein de ce comité. J'ai également proposé à Michel Miaille de rejoindre ce comité, ce qu'il a accepté ; nous en sommes très heureux et l'en remercions.

J'en viens au second chapitre. Vous l'avez compris, c'est celui du financement.

Après quelques hésitations bien compréhensibles, le CA a fixé le plafond du budget de la construction de l'orgue à 700 000 euros TTC. Pour un orgue de 30 à 32 jeux c'est un prix normal, sachant qu'un jeu de qualité à lui seul vaut en moyenne 20 000 euros.

Comme vous le savez, c'est l'AOTM seule qui porte la charge de ce financement. Le trésorier vous le dira mieux que moi, mais je tiens à remercier les nombreux donateurs, adhérents et non adhérents, dont le soutien est un encouragement très important.

Jusqu'à maintenant, il fallait financer les frais d'étude et de présentation du projet. Ces frais s'élèvent à 10 227, nous y sommes arrivés. C'est maintenant la construction de l'orgue lui-même qu'il nous faut financer et c'est une autre affaire.

Je dois informer l'Assemblée générale des choix faits par le CA pour trouver cette somme. **Cela se passe en 3 étapes :**

- **1ère étape**, actuellement engagée : recherche de financement grâce à la Fondation du Patrimoine. Il faut préciser que celle-ci accepte de participer à une recherche de fonds dans la mesure où des tuyaux de l'orgue ancien seront réutilisés dans le nouveau. L'orgue actuel possède en effet quelques tuyaux qui peuvent trouver leur place dans le nouveau, et je suis sûr que les paroissiens de ce temple retrouveront avec plaisir quelques belles sonorités auxquelles ils sont habitués...

Un grand merci à Louis Reynes qui s'est particulièrement investi dans ce projet.

Plusieurs d'entre nous, abonnés au Cep, ont reçu la plaquette éditée par la Fondation du Patrimoine. Je compte sur chacun de vous pour diffuser aussi largement que possible l'information qu'elle dispense, d'autant plus que la caution de la Fondation du Patrimoine, organisme reconnu pour son sérieux, est un atout considérable. Si vous souhaitez d'autres plaquettes, il faut les demander à Hélène Mattras (nous en avons édité 10 000).

Un routage par le journal Réforme est prévu dans quelques mois.

- **2ème étape** : il s'agit de l'opération « parrainage de tuyaux ».

La plupart des associations semblables à la nôtre utilisent cette procédure. Si au Vigan, petite commune de 4000 habitants, économiquement en difficulté, nous avons pu trouver 60 000 euros en 1999 pour l'orgue du temple, je pense qu'à Montpellier et dans sa région nous devons trouver une somme en rapport avec son expansion économique. Il nous faut tout faire avec l'opération « parrainage de tuyaux » pour trouver 300 000 euros. À l'automne nous distribuerons très largement une petite plaquette destinée à cette opération, chacun de vous pourra parrainer un ou plusieurs tuyaux de prix différents selon ses possibilités et je compte fermement sur vous pour que chacun active ses réseaux personnels, familiaux, professionnels, culturels etc. Nous vous demandons aussi de nous donner par écrit les coordonnées de toutes les personnes parmi vos connaissances, protestantes ou non, à qui nous pourrions adresser ce document. Cette opération doit dépasser très largement le milieu protestant ; pour cela, dans nos supports de communication nous avons insisté sur la vocation culturelle de l'orgue, ce qui n'enlève rien bien sûr à sa vocation culturelle.

Je suis certain que le magnifique projet architectural de Martin Bacot est porteur et aura un effet marketing positif.

Cette information sera relayée par un routage dans le journal Réforme qui est tiré à plus de 7 000 exemplaires et qui touche un très large public en France et à l'étranger.

Nous avons voulu que cette 2ème étape, celle du parrainage de tuyaux, soit inaugurée par un **Événement**. Cet événement sera placé sous la présidence effective de J.C Casadesus qui est, comme vous le savez, président d'honneur de notre comité de soutien. Il a répondu immédiatement à ma demande lui proposant de venir à Montpellier pour cet événement. C'est un grand honneur pour nous d'avoir le soutien total de ce grand chef d'orchestre connu dans le monde entier. Nous aurons la chance de l'avoir à Montpellier avec nous, juste entre deux séries de concerts. Cet événement aura lieu dans ce temple **le samedi 20 octobre à 20h** avec l'accord du conseil presbytéral. Retenez cette date et faites la connaître autour de vous.

Pour cet événement, j'ai proposé au directeur du Conservatoire de Montpellier la possibilité d'une participation des élèves qui serait gratuite. Nous l'avons rencontré avec Claire Garrone et il nous a donné immédiatement son accord. Donc ce qui est prévu, pour le moment, c'est une master-class au Conservatoire, le matin ou la veille, et un concert symphonique le soir dans le temple, donné par l'orchestre du Conservatoire. Nous aimerions beaucoup que J.C Casadesus dirige l'orchestre, mais tout cela est encore en discussion, et susceptible d'être modifié, c'est une organisation un peu difficile à mettre en œuvre.

En accord avec le Conservatoire nous ferons un intense travail de communication pour annoncer ce concert.

Lors de cet événement, il y aura aussi la projection d'une vidéo du facteur d'orgue montrant le travail de construction d'un orgue.

Également deux ou trois prises de paroles : le pasteur du centre-ville, le maire, J.C Casadesus etc...

L'organisation définitive de cet événement est l'objet d'une réflexion en cours sur laquelle je ne peux vous donner aujourd'hui plus de précisions.

- **3ème étape** : prévue fin 2018 début 2019. Ce sera le temps du mécénat d'entreprise grâce auquel nous devons trouver les 400 000 euros restants. Nous avons préparé activement avec Hélène Mattras un premier dossier destiné aux mécènes. Très récemment j'ai rencontré un conseiller en communication, Emmanuel Laine, qui s'investit bénévolement dans ce travail et nous aide à donner à ce dossier un aspect plus attrayant, plus « marketing »...

Le rapport avec les mécènes est difficile car il faudrait avoir un contact personnel avec le responsable compétent dans l'entreprise. Il est vrai qu'actuellement le mécénat est davantage intéressé par le social que par la culture et en particulier la construction d'orgues... Je fais un appel à ceux parmi vous ou vos connaissances qui pourraient me mettre en contact direct avec un mécène.

Comme toutes les associations nous sommes confrontés au grand problème de la communication. Pour nous, elle se fait par le Cep, par Vibrations, elle va se faire grâce au routage par le journal Réforme. D'autre part j'ai pu faire 3 émissions radio sur FM+ pour parler de notre projet.

De plus, le journal Réforme m'a proposé de faire paraître un article à propos de l'orgue. Je viens justement de rencontrer la journaliste qui rédigera cet article, à paraître prochainement en dernière page du journal.

J'ai également contacté La Gazette et FR3 qui ne m'ont pas encore répondu.

Il est évident que chacun de vous est un relais indispensable dans cette question de l'information. Je demande à nouveau avec insistance la participation d'une personne, c'est-à-dire un de vos enfants ou petits-enfants, plus compétents que la plupart d'entre nous en la matière, qui prendrait en charge les moyens de communication sur les réseaux sociaux, incontournables aujourd'hui : facebook, tweeter, instagram. Etc.

Une fois les fonds réunis ou leur versement promis assuré, la construction de l'orgue commence en atelier. Elle peut durer jusqu'à 30 mois.

Ensuite il ne reste plus qu'à l'installer sur la tribune et se posera alors la question du démontage de l'orgue actuel : il aura lieu juste avant l'installation du nouvel orgue. Ce démontage sera fait soit par le facteur, soit par une équipe de volontaires de l'AOTM et de la paroisse pour des raisons d'économie.

Si tout va bien, et tout ira bien, grâce à vous tous, l'inauguration aura lieu en grande pompe en 2020 ou 2021.

Je vous remercie et suis prêt à répondre à toute question concernant ce rapport.

Questions et discussions :

-Dorine Neveu : Quel est l'accueil de la Mairie concernant ce projet ?

Réponse de M.D : L'accueil de la mairie est favorable. Mes rapports avec Ph. Saurel sont bons. Nous avons reçu cette année une subvention de fonctionnement de 1000 euros (500 l'an dernier) et avons demandé une subvention pour la construction. Pas de réponse encore.

-Questions sur le financement de l'orgue en 3 temps :

*** Fondation du Patrimoine**

Comment fonctionne-t-elle ?

M.D : Nous avons l'accord local et national de la FdP parce que nous pourrions réutiliser quelques tuyaux de l'orgue actuel. La FdP stocke les fonds qu'elle reçoit, prend 6% sur ces sommes, mais ensuite reverse les sommes recueillies, au regard des factures acquittées que nous lui présentons. Elle abonde les sommes recueillies d'un certain pourcentage. Nous avons pour le moment 2000 euros mais nous n'en sommes qu'au début et la caution de cet organisme est très importante.

Michel Graff : Nous n'avons pas tous les éléments mais avons toute confiance puisque Louis Reynes s'en occupe.

*Intervention de Ch. Seiler sur l'importance des travaux pour le temple, façade extérieure sud et travaux intérieurs. Il sera demandée à l'AG de l'ACEPUMA l'autorisation de souscrire un emprunt pour les travaux extérieurs ; quant à l'intérieur, pas d'autre financement qu'un appel à souscription. Ceci sans vouloir établir une concurrence mais pour avoir à l'esprit que la pression financière est forte.

D.W : il est en effet important que l'AG de l'AOTM soit au courant des difficultés de l'Église.

* Inauguration prévue pour fin 2020-début 2021. Il serait souhaitable que les travaux de l'intérieur se fasse avec encore l'orgue actuel.

M.D : C'est bien sûr préférable ; la date annoncée est arbitraire, il est fréquent que dans les temples les travaux se fassent après installation d'un orgue neuf, les facteurs savent protéger l'orgue (voile de plastique et ventilateur pour pression positive) pour un coût supplémentaire mais pas très important.

*** Le parrainage.** MD : 300 000 euros espérés.

Le parrainage peut être très rentable, nous sommes 103 membres, il faut activer nos réseaux.

Hélène Mattras : Un orgue de 30 jeux comporte 2000 tuyaux, les plus gros tuyaux de montre valent 3000 euros, un jeu complet 20 000 euros !

L. Ménard : le parrainage donne-t-il droit à un reçu fiscal ? La réponse est oui.

Le parrainage passera-t-il par la FdP ? La réponse est non.

D.Neveu : Par quel moyen vaut-il mieux donner ? Parrainage ? FdP ?

J.Woody : La FdP donne une caution, elle est plutôt réservée à des personnes extérieures à notre réseau. En ce qui nous concerne il vaut mieux donner par le parrainage ou directement à l'AOTM.

* **Les mécènes.** Un dossier complet (voir rapport d'activités) est en préparation. Un exemplaire-brouillon est montré aux adhérents présents.

Ch.Seiler : des contreparties sont-elles prévues pour les mécènes ?

M.D : Il n'y a pas lieu de prévoir des contreparties autres que les noms sur les supports de communication et des places gratuites à nos manifestations. Les mécènes ne sont pas des sponsors.

Vote : le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

C / Rapport financier.

Le CA a demandé à P. Schwach de prendre la fonction de trésorier le 2 mars 2017, la passation officielle des pouvoirs s'est faite le 31 mai 2017.

P.Sc exprime notre reconnaissance à D. Wiblé qui est trésorier depuis 2009 et a accepté la fonction de trésorier adjoint. Vincent Faucherre projette les comptes 2017 et le budget prévisionnel (cf P.J).

*compte de résultats 2017 : Il en ressort pour les dépenses un total de 10 201,16 (1ère tranche d'honoraires de Martin Bacot pour l'étude du projet, frais occasionnés pour la tribune -étude de la solidité, plaquiste et peintre- création du site internet et frais d'hébergement). Ces frais sont quasiment équilibrés par les recettes (cotisations, dons, subvention de la mairie).

P.Sc fait remarquer que 73% des dépenses en 2017 sont en rapport direct avec le projet et qu'il est nécessaire pour les exercices dépenses à venir de respecter un tel ratio pour ne pas risquer de dépenser davantage pour le fonctionnement et la communication que pour la mission première de l'association qui est de construire un orgue. Pour respecter un tel ratio, il faudrait que chaque dépense de prospection rapporte au moins 4 fois son coût.

Question : quelle est la réponse à l'expertise de la tribune ?

M.D : la portance de la tribune est de 350 kg/m²

Vote : le bilan financier est adopté à l'unanimité.

d / Cotisations.

Augmentation de la cotisation ?

Vote : oui à l'unanimité. La cotisation est portée à 20 euros pour l'année 2019, et reste à 15 euros pour 2018. Insister sur le fait que la cotisation est, comme les dons, déductible des impôts.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'un tarif dégressif pour les couples ou les familles.

Vote : 4 abstentions et une majorité contre un tarif dégressif. Proposition rejetée.

e / projet d'activités : inclus dans le rapport moral.

f / Budget prévisionnel (cf PJ.)

* Budget prévisionnel : séparé en frais de fonctionnement (communication, prospection, défraiements divers, maintenance du site internet) et coût du projet (honoraires Bacot, chantier etc.). Les frais de fonctionnement seront financés par les recettes directement reçues par l'AOTM. Les dépenses pour le projet seront présentées au financement par la Fondation du Patrimoine. En prévision du lancement du parrainage des tuyaux et d'éventuels dons exceptionnels, il est proposé de créer une Provision pour Travaux, de manière à garantir l'affectation au projet de ces produits.

Vote : adopté à l'unanimité.

g / Questions diverses :

M.D rappelle que les membres du CA sont élus pour 4 ans, renouvelables une fois. Nous sommes 14 membres du CA, et en l'état actuel des choses, 12 d'entre nous devraient partir en 2021 sans pouvoir être réélus. Pour éviter cela, il faut réfléchir à un renouvellement du CA par tiers ou par quart, à voter l'an prochain lors d'une modification des statuts à prévoir au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

M.D remercie Paul Schwach, Daniel Wiblé, Christian Seiler, Vincent Faucherre et Linou Pellegrin (secrétaire de séance).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Invitation à partager le verre de l'amitié.